



Convocation :..... 06.03.2023
Affichage :..... 06.03.2023

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 10
(votants..... 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2023 À 18H

N° 2023/5

Objet : Vote du budget primitif 2023

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, Mme Geneviève VICENTE,
MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Mme Florence ESTRABAUD, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

Mme Florence ESTRABAUD

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Projet de délibération n° 2023/5

Vote du budget primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2023 présentées au Comité syndical, qui en a pris acte dans sa séance du 16 février 2023,

Le Président présente le projet de budget primitif de l'exercice 2023.

Ce document s'équilibre comme suit au niveau des chapitres.

(montants en Euros)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	938 203,38
Chapitre 011 – charges à caractère général	294 448,67
Chapitre 22 – dépenses imprévues de fonctionnement	58 000,00
Chapitre 012 – charges de personnel	177 570,00
Chapitre 042 – dotations aux amortissements	27 184,71
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	358 000,00
Chapitre 66 – charges financières	3 000,00
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	20 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	938 203,38
Chapitre 013 – atténuations de charges	400,00
Chapitre 02 – Excédent antérieur de fonctionnement reporté	359 503,38
Chapitre 74 – dotations et participations	489 300,00
Chapitre 75 – autres produits de gestion de courante	89 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 048 081,87
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	20 000,00
Chapitre 204 – subvention d'équipements versés	15 600,00
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	45 000,00
Chapitre 23 – immobilisations en cours	115 000,00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	65 000,00
Chapitre 45812 – investissement sous mandat	787 481,87
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 048 081,87
Chapitre 040 – amortissements	27 184,71
Chapitre 4582 – investissement sous mandat	740 000,00
Chapitre 01 – Excédent antérieur reporté	280 897,16

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- de voter le budget primitif de l'exercice 2023, chapitre par chapitre, tel que présenté ci dessus.



Adopté et délibéré à Castres, le 16 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

Arnaud BOUSQUET